



**185**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**du 3 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 3 février à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

**Etaients présents** : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, SOUBIRON Nicole BROKKE Jorinde, GARNIER Martine, BOULANGER Pierre, BRETON Marc, BRETON Simon GAUTHIER Christian,

**Secrétaire de séance** : Nicole SOUBIRON

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal**

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

**Ordre du jour de la séance** :

1 Révision des loyers – 2 Travaux de reliure – 3 Remplacement camion – 4 Remontée eau à Pratcoustal – Résiliation bail « Racines Communes ».

Les membres du conseil municipal reçoivent Mr ROPA Alain au sujet de son site « arphy.net » Mr ROPA a créé ce site afin de transmettre aux habitants du village des articles et diverses informations ....afin que ce site vive il doit être participatif, un numéro spécial du 7 De Ques Dis ? sera programmé à ce sujet.

**Révision des loyers**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que le montant des loyers n'a pas été révisé depuis plusieurs années.

Taux de révision selon l'indice INSEE du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 + 3,5 %

A compter du 1<sup>er</sup> février 2023 le montant des loyers sera :

- ✓ Maison Julien à Pratcoustal : 527 €
- ✓ Appartement le Temple ! 362 €
- ✓ Appartement la Matte : 372
- ✓ Local garage : 51 €

Accord du conseil à l'unanimité.

**Devis travaux de reliure**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis concernant la restauration du registre de l'état civil de 2013 à 2022 (naissance, mariages, décès) effectué par la Reliure du Limousin, ainsi que ceux concernant les reliures des délibérations et des arrêtés de 2016 à 2020.

- Registre Etat Civil 2013-2022 : 160,00 € HT soit 168,80 € TTC
- Registre des délibérations de 2016-2020 : 204,00 € HT soit 215.22 € TTC
- Registre des arrêtés de 2016-2020 : 172,00 € HT soit 181,46 € TTC.

Montant TTC des devis : 565,48 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire réaliser ces travaux de reliure.

### Remplacement camion mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le camion de la mairie ne pourra plus rouler à partir du 2 mars 2023 (trop de réparation) la question se pose de savoir s'il est utile d'avoir 2 véhicules. Plusieurs possibilités sont à l'étude .....à suivre.

### Travaux remontée eau à Pratoestal

Le devis d'un montant de 157 000 € HT à été accepté, concernant les travaux pour l'installation des U.V ses derniers se feront ultérieurement (installation complexe).

### Résiliation baux « Racines Communes » et « Graines de Fourmis »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les baux concernant les associations de « Racines Communes » et de « Graines de Fourmi » sont en cours de résiliation.

**La séance est levée à 19 h 40.**

**Le Maire GABEL Jean-Pierre**

